

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_142 : IMPLANTATION DE RÉPÉTEURS SUR LES MÂTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC VÉOLIA

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_142 : IMPLANTATION DE RÉPÉTEURS SUR LES MÂTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC VÉOLIA

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Michel TREBOSC, rapporteur,

Véolia a procédé à l'installation de 51 répéteurs sur des mâts d'éclairage public sur la commune de Terssac en 2010. La société a par ailleurs poursuivi l'installation de répéteurs sur plusieurs communes de l'agglomération (Carlus, Saliès, Le Séquestre). Il convient de régulariser ces opérations par la signature d'une convention spécifique entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois, propriétaire des mâts et Véolia.

Véolia sollicite également la communauté d'agglomération de l'Albigeois afin d'étendre ce réseau de répéteurs sur d'autres communes (Rouffiac, Puygouzon, Fréjairolles, Cunac, Cambon d'Albi).

La régularisation et l'extension portent sur l'autorisation de la présence de ces équipements de télérelève sur les mâts d'éclairage public communautaires. Il est précisé que ces équipements ne pourront être utilisés qu'à l'usage exclusif de transmission des données de relevé de compteur d'eau potable.

Une convention est à conclure pour autoriser l'opérateur à installer et maintenir des répéteurs sur les candélabres fonctionnels d'éclairage public. Cette convention définira les responsabilités et les engagements des deux parties.

Une redevance annuelle d'occupation est demandée à Véolia. Cette redevance serait d'un montant forfaitaire de 3 000 € actualisable annuellement au regard du nombre de mâts concernés.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 mai 2022,

VU la convention annexée,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention avec Véolia ci-annexée,

FIXE le montant de la redevance dû au titre de l'occupation du public pour 2022 à 3000 euros.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention ci-annexée et à effectuer toutes les démarches relatives à cette opération,

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY